

Diplôme d'Université Délégué à la protection des données personnelles (DU DPO)

Bac + 1 2 3 4 5

Domaine
Juridique

Responsable de formation
Aurélie BANCK
aurelie.banck@univ-evry.fr

Renseignements et candidature
Reprise d'Etudes et Gestion des formations
diplomeuniversite@univ-evry.fr ;
fc@univ-evry.fr

Christine SIROT
Tél. : 01-69-47-80-68

Adresse Postale : Université Evry
- DFTLV – Bd F. Mitterrand –
91000 EVRY COURCOURONNES

1. Présentation de la formation

Le nouveau métier de Délégué à la Protection des Données (DPO), au carrefour du droit, de la sécurité informatique, de la compliance et de l'éthique nécessite une formation pluridisciplinaire adaptée. C'est à cette problématique que le DU DPO vise à répondre. La formule à distance de la formation est particulièrement adaptée aux besoins des professionnels en activité alliant cours en soirée et le samedi.
Le module technique a été certifié par l'association CyberEdu sous la référence 2021-003.

2. Objectifs de la formation

- Former des professionnels compétents sur les aspects juridique, technique et organisationnel que requière la fonction de DPO afin d'exercer le métier de délégué à la protection des données.

3. Public - Conditions d'admission – Modalités d'entrée

- Public concerné** : Cette formation s'adresse aux Délégués à la protection des données (DPO) ou toute autre personne souhaitant exercer des fonctions de délégué ou assimilées (assistant du DPO, Compliance manager, etc).
- Prérequis** : Etre titulaire d'un Master 1 ou d'une maîtrise dans le domaine du droit ou de l'informatique (diplôme de niveau 6 [anciennement niveau II] sanctionnant 4 années après le baccalauréat). Les candidats justifiant d'une expérience significative dans le domaine de la protection des données personnelles verront leur candidature examinée. Disposer d'un niveau d'anglais B1.
- Modalités d'entrée** : Sur dossier de candidature et entretien. Une commission de recrutement examinera les candidatures en fonction de la nature des diplômes et des expériences professionnelles.
- Pour toute personne en situation d'handicap, veuillez-vous rendre sur la page : www.univ-evry.fr/vie-de-campus/etude-et-handicap

4. Tarif et financement

- Frais d'étude du dossier de candidature : 20 €
- Frais de formation : 4130,00 €
- **Pouvant être financée par** : Financement Entreprise – Organisme / OPCO – individuel – CPF.
- Pour tout candidat désirant utiliser son CPF comme mode de financement** : veuillez envoyer votre dossier de candidature à DFTLV, avant de déposer votre demande sur le portail moncompteformation.gouv.fr (délai de 14 jours à respecter).

5. Organisation de la formation

- Durée** : 137 heures et 12 semaines d'expérience pratique (stage ou activité professionnelle).
- La formation se déroule sur **9 mois** :
 - 7 regroupements à distance le samedi d'octobre 2025 à juin 2026**
 - 14 regroupements à distance d'octobre 2025 à juin 2026** hors temps de travail
 - Des contenus en ligne** (webinaires) disponibles tout au long de la formation
 - Les soutenances du **mémoire professionnel** sont programmées en septembre 2026. La composition du mémoire est accompagnée par du **tutorat individuel**.
- Date limite de dépôt de dossier de candidature** : **mi-septembre 2025**.
- Dates** : calendrier disponible sur demande.
- Suite de parcours** : non
- Validation de blocs de compétences** : oui
- RNCP** : 38106

6. Sanction de la formation

- Formation diplômante.
- A l'issue de la formation, un diplôme d'université est délivré au stagiaire ayant passé avec succès l'ensemble des examens.

7. Programme

Module Juridique : 62h - Bloc de compétences 1

- Les fondamentaux de la protection des données personnelles : définition, licéité, les bases légales des traitements de données
- Le DPO : rôle et missions et La Cnil
- Les obligations des responsables du traitement et des sous-traitants
- Les droits des personnes concernées
- Les transferts de données hors Union européenne
- Les contrôles et les sanctions de la Cnil
- La directive E-privacy et le marketing
- Les données de santé
- La protection des données dans le monde

Module technique : 30h - Bloc de compétences 2

- Cybersécurité notions de base
- Les règles d'hygiène informatique
- Sécurité des systèmes
- Authentification
- Violations de données et incident de sécurité
- Normes de sécurité

Module organisationnel : 32h - Bloc de compétences 3

- BCR, code de conduite et certification
- Les outils de gestion de la conformité
- L'audit
- Le programme de gestion des sous-traitants
- La communication et la gestion de crise
- Les analyses d'impact (PIA)
- La gestion des risques/EBIOS risk manager
- L'organisation de la fonction de DPO

Ces enseignements sont complétés d'un accompagnement à la réalisation d'un mémoire sous la forme d'un tutorat.

Intervenants

Aurélie BANCK, DPO, certifiée CIPP/E, CIPM, AFNOR, Groupe DPO, Auteur

Nathalie BUFFOTOT, certifiée Véritas, Responsable de la Conformité et Correspondant Données Personnelles

Ghita HAMZY, Project Manager, Data-Protection & Regulatory Compliance Square

Laure LANDES-GRONOWSKI, Avocate fondatrice et associée chez AGIL'IT (pôle IT & Data)

Soazig LELEUCH, Juriste, Senior Legal Counsel

Pauline ORDINES, CIPP/E, CISSP, CISA, Cybersécurité Senior Manager

Aissatou SAAR, Certifiée AFNOR, Data Protection Officer de Lombard, International Assurance S.A.

Grégory ADROT, Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations

Adrien HUG-KORDA, CIPP/E, Group Data Protection Officer

8. Modalités d'évaluation (*)

(*) Extrait des Modalités de Contrôle des Connaissances.

1^{ère} session :

Un contrôle continu pour l'UE3 composé de la préparation et de la restitution de deux TD.

Un contrôle terminal réparti comme suit pour les UE1 et 2 :

- 1 contrôles de connaissances par UE de 30 min chacun
- 1 contrôle de compétences par UE prenant la forme de la remise d'un devoir par UE

Un contrôle terminal pour l'UE4 composé d'un mémoire et sa soutenance

2^{ème} session :

- La deuxième session d'examen est accessible à tout étudiant n'ayant pas obtenu la moyenne au contrôle terminal (y compris par compensation) et aux étudiants n'ayant pas été en mesure de soutenir leur mémoire.

Le DU « DPO » est décerné aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieur à 10/20 à l'ensemble des modules et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 au mémoire.

9. Taux de réussite – Taux de satisfaction

• Taux de réussite 2023/2024 : 79 %

• Taux de satisfaction 2023/2024 : 88 % tout à fait satisfait – 12% plutôt satisfait